

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 10 décembre 2019

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 10e jour de décembre 2019 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heure cinquante-six.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix-neuf heure cinquante-six.

19-12-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Roger Phillips appuyé par André Gauthier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en le laissant le point affaire nouvelle ouvert.

19-12-02 Adoption du procès-verbal;

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 12 novembre 2019, il est proposé par Nathalie Savard, appuyé par Cécile Pichette et résolu à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

19-12-03 Adoption des comptes et salaires du mois de Novembre 2019 :

Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé par Diane Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de de novembre 2019 déjà payées au montant de 920.48\$ et les comptes à payés au montant de 30557.44\$ vérifié par le maire Bruno Boyer et la conseillère Cécile Pichette ainsi que les prélèvements au montant de 10479.18\$ et les salaires nets au montant de 7438.59\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 10 décembre 2019

Secrétaire-Trésorière

Période de question de l'assistance (s'il y a lieu)

Aucune Question

19-12-04 **Adoption règlement #2019-135 décrétant un emprunt afin de financer les subventions du MAMAH accordées dans le cadre du programme Primeau et de la TECQ 2014-2018 :**

Il est proposé par Nathalie Savard, appuyé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'adopter le règlement #2019-135 comme présenter par la Directrice Générale.

19-12-05 **Autorisation signature Caisse Desjardins du Témiscamingue :**

Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de nommer la Directrice Générale Madame Josée Rivard à agir et à signé au nom de la Ville de Belleterre tous documents requis pour l'emprunt fait dans le cadre du règlement # 2019-135 à la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

Discussion sur la date de préparation du budget
Nous commencerons le budget le jeudi 28 novembre à 15h00. Un souper sera commandé au Resto Gite Paquin

19-12-06 **Augmentation salariale 2020 :**

Il est proposé par Roger Phillips, appuyé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité les augmentations salariales suivantes pour l'année 2020 :
L'IPC cette année est de 2%

Conseil Municipal : augmentation de 2% selon l'IPC et comme règlement sur la rémunération des élus l'indique.

Josée Rivard : 40 512 \$ annuellement
Augmentation selon l'IPC
25.97\$ l'heure sur une base de 30 heures semaines

Urbain Brouillard : 52 446 \$ annuellement
Augmentation selon l'IPC
Soit 25.21\$ de l'heur pour 40 heures de travail selon son contrat de travail.

Aucun changement dans les taux (à la journée) pour les employées de la station de pompage et augmentation selon l'IPC pour les employés au R.E.L., de la patinoire et du terrain de camping et du concierge.

19-12-07 **Vœux de Noel à CKVM et Journal le Reflet :**

Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité de faire des vœux de Noël à la radio CKVM et dans le journal le Reflet.

19-12-08 **Calendrier des assemblées 2020 :**

Il est proposé par André Gauthier, appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité d'adopter le calendrier des assemblées municipales suivantes pour l'année 2020. (2^{ième} Lundi de chaque mois) sauf exception pour janvier 2020. Les dates peuvent être sujet à changement
21 janvier – 11 février - 10 mars – 14 avril -12 mai - 9 juin - 14 juillet - 11 août - 8 septembre - 13 octobre- 12 novembre et 8 décembre.

Discussion sur la réclamation de la TECQ et du projet de développement sur le lac Gauvin

19-12-09 **Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :**

Il est proposé par Cécile Pichette et dûment appuyé par Roger Phillips :

- **QUE** la Ville de Belleterre autorise la présentation du projet de scène permanente au terrain de tennis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Belleterre à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la Ville de Belleterre désigne madame Josée Rivard, Directrice Générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

19-12-10 **Demande du club de motoneige du Témiscamingue :**

Le Club de motoneige du Témiscamingue a fait une demande de commandite pour leur fête du 40^e anniversaire.

Il est proposé par Nathalie Savard, appuyée par Roger Phillips et accepté à l'unanimité que le conseil de Ville de Belleterre donne un montant de 250.00\$ au club pour leur événement.

Discussion sur le creusage de fossé sur le chemin Belleterre-Laforce

Discussion sur le prix de VTT

Discussion sur le prix des panneaux interactifs

Date de l'Adoption du Budget : 19 décembre à 19h00

Discussion sur la formation des pompiers

Discussion sur le CB du Backoë

Période de question de l'assistance (s'il y a lieu)

Aucune question

19-12-11 **Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par Cécile Pichette, appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures cinq lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 19 décembre 2019

À une assemblée spéciale du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 19e jour de décembre 2019 et à laquelle sont présents : Bruno Boyer, Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette tous formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Bruno Boyer, il est dix-neuf heures.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 12 novembre 2019.

Il est proposé par Roger Phillips appuyé par André Gauthier et résolu unanimement que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

19-12-12 Adoption du règlement no 2019-135

Règlement no 2019-135 budget de l'exercice financier 2020,

Taux des taxes foncières 2020, tarif de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'enlèvement d'ordures 2020.

SECTION 1

ARTICLE 1 -1-

REVENUS	
Taxes	279 905
Paiements tenant lieu de taxes	64 307
Transferts	213 701
Services rendus	27 828
TOTAL DES REVENUS	585 741
CHARGES	
Administration générale	142 202
Sécurité Publique	30 268
Transport	219 533
Hygiène du milieu	109 060
Santé Bien-être	4000
Aménagement urba. & dev.	21 889
Loisirs & culture	50689
Frais de financement	1 100
TOTAL DES CHARGES	552 262
AFFECTATION	
Activités d'investissement	Aucun
TOTAL DES CHARGES & AFFECTATIONS	585 741

SECTION 2

ARTICLE 2 -1-

TAXES FONCIERES

Qu'une taxe foncière de 1.211 \$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité.

SECTION 3

ARTICLE 3 -1-

TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC,
D'EGOUT & D'ENLEVEMENT D'ORDURES.

	RESIDENTIEL	DUPLEX	COMMERCIAL
EAU	250.00	300.00	350.00
EGOUT	250.00	300.00	350.00
VIDANGES	250.00	350.00	425.00

ARTICLE 3 -2-

Pour les fins d'application du présent règlement le mot résidentiel désigne une maison unifamiliale à un loyer, les chalets de villégiature et les commerces saisonniers, le mot duplex désigne 2 loyers et le mot commercial désigne plus de 2 loyers, les commerces et les industries.

SECTION 4

ARTICLE 4 -1-

Nombre de versements permis et taux d'intérêt annuel

Que lorsque le total du compte de taxes incluant les tarifs d'eau d'égout et d'enlèvement d'ordures excède 300.00 \$, le nombre de versement permis soit de 3 et qu'un taux d'intérêt annuel de 18% s'applique à tous les versements effectués après la date d'échéance.

SECTION 5

ARTICLE 5 -1-

ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

19-12-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Nathalie Savard appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisé dix-neuf heures vingt-cinq lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale